

Rapport cgedd extraits

http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/010655-01_rapport_cle27279c.pdf

Un rapport qui risque d'être encore utilisé pour contrer et démonter nos arguments. En tous cas, je l'ai trouvé sur de nombreux sites de mairies pour qui il semble donc pouvoir être utilisé comme réponse aux questions des administrés, il va donc falloir en tenir compte.

Et pourtant, une des recommandations de ce rapport est de généraliser l'ERL, page 5, 7, 8, 14, 16, 22, 23, 33, 36, 37

alors que page 20 il est reconnu que :

5- Il n'y a pas à ce stade de mesures des émissions provoquées par l'équipement optionnel de report vers les équipements intérieurs, à savoir l'ERL. Sachant qu'il s'agit d'un équipement radio, type WiFi, il est clair que les niveaux d'émission de l'ERL sont bien plus conséquents que les émissions issues du câblage électrique de l'abonné.

conclusion page 38

4. Rendre le consommateur actif, en mettant en place une véritable politique de diffusion de l'affichage déporté, permettant une lecture en temps réel, en kWh et en euros. Permettre que toutes les données de Linky soient disponibles via une **sortie Wifi sur ERL**, autorisant ainsi la réception sur smartphone, sans nécessiter de passer par le fournisseur. Favoriser le développement de panels de services basés sur les moyens modernes de communication.

Alors même que comme le rappelle le groupe de santé de Colmar, le Criirem dénonce, à propos du rapport de l'Anses :

Conclusions du CRIIREM : *[Finalement ce rapport est ciblé principalement sur le compteur Linky seul (sans module ERL) et comporte de nombreuses lacunes. Les mesures citées ne permettent pas de conclure sur un éventuel impact sur les biens et les personnes, d'autant plus que la nouvelle génération de Linky, le G3, sera équipé d'un module radio ERL..]*

[En 2017, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) demande à rencontrer le CRIIREM pour traiter le problème du Linky et travailler ensemble à la mise en place d'un protocole de mesures et d'une expertise comme cela avait été fait pour les lampes fluocompactes en 2009....]

Extrait de la façon dont est utilisé ce rapport :

<http://www.maire-info.com/article.asp?param=20712>

Le CGDD estime que Linky est sans danger mais « sous-utilisé »

Ce rapport prend acte des études qui concluent à l'innocuité de ces compteurs sur le plan sanitaire et estime qu'ils ne présentent pas de risque en termes de données personnelles.

Concernant les impacts sanitaires de Linky, les rapporteurs constatent que toutes les

études menées par les instituts spécialisés concluent que les champs électromagnétiques émis par Linky sont sans danger. Ils critiquent sévèrement la « désinformation évidente de certains sites opposés à Linky » avec « une nette volonté de créer un sentiment d'inquiétude parmi le public ». Néanmoins, les rapporteurs observent aussi que les études gagneraient à être effectuées « selon une méthodologie commune et acceptée par les acteurs ». **Une telle méthodologie, « fruit d'un consensus », n'existe pas aujourd'hui.**

Le regret des rapporteurs tient à un autre aspect : « *la sous-utilisation des potentialités du compteur* »

<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/compteurs-linky-quelles-sont-inquietudes-face-leur-deploiement-20170503.html>

Pour concrétiser ces orientations, le CGDD recommande notamment de créer un portail présentant les bénéfices apportés par les appareils Linky. **Il encourage également l'État à contrôler les délibérations illégales des communes qui entravent le déploiement du compteur Linky.**

<http://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250279075353>

Celui-ci suggère donc d'effectuer un raccordement des installations communales en amont de celui des particuliers, "de sorte à disposer d'une communication positive des élus communaux" qui pourraient alors devenir "les ambassadeurs de Linky devant leurs populations".

Enfin, conclut le rapport, "la politique de communication, tant du distributeur que des fournisseurs et de l'Etat, devrait s'adapter à ces orientations. **Elle pourrait notamment faire la promotion de l'installation des ERL et des afficheurs intelligents**".

Hélène F.

--